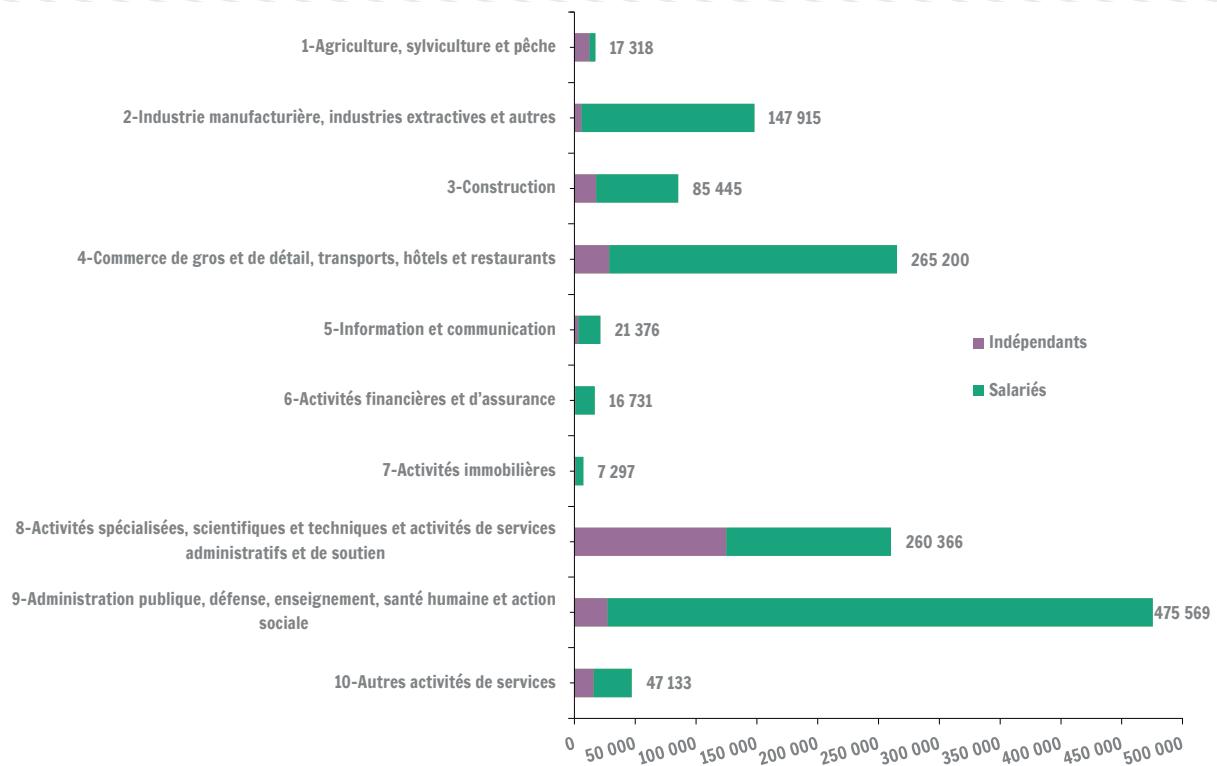


Emploi intérieur par secteur

1 344 350

C'est le nombre de personnes employées en Wallonie en 2023 soit 235 635 de + qu'en 2003

Répartition de l'emploi intérieur wallon par statut et par secteur d'activité, moyenne 2023



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2023, BNB, version février 2025)

En 2023, l'emploi intérieur en Wallonie représente 1 344 350 personnes.

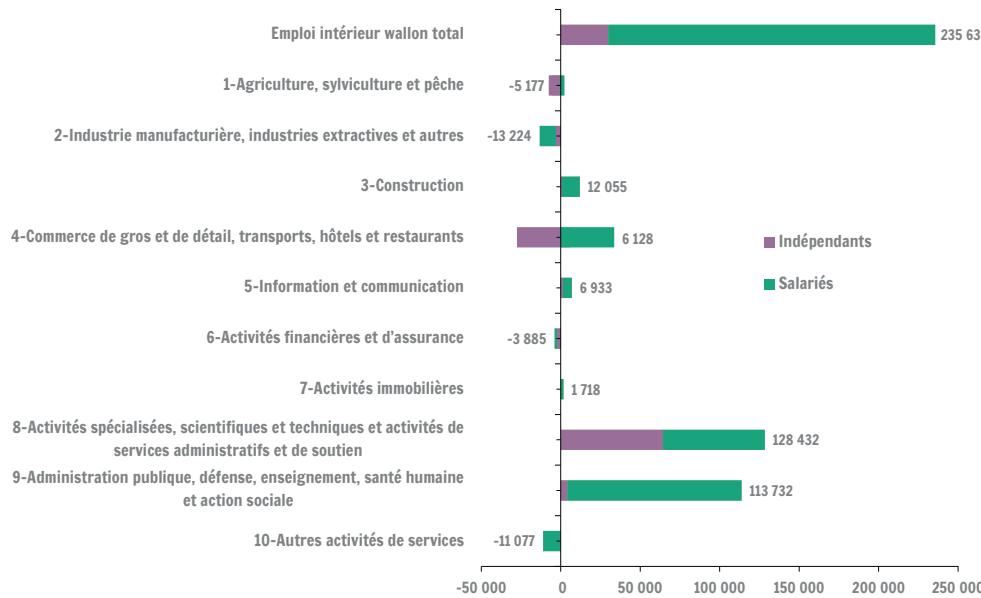
Les secteurs les plus importants en termes de volume de main-d'œuvre en Wallonie (plus de 10 % du total de l'emploi intérieur) sont par ordre décroissant : l' « Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » (35 %), le « Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants » (20 %), les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (19 %) et l' « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » (11 %).

En Wallonie, comme dans le reste du pays, la grande majorité des travailleurs exercent leur activité comme salariés : 82 % contre 18 % comme indépendants ou aidants.

Dans le secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » cependant, la grande majorité des travailleurs sont indépendants (72 %).

Emploi intérieur par secteur

Croissance de l'emploi intérieur wallon par statut et par secteur d'activité, 2003-2023 (nombre de personnes)



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2023, BNB, version février 2025)

Entre 2003 et 2023, l'emploi intérieur wallon s'est accru de 235 635 travailleurs, soit une hausse de 21,3 % ou un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 1,0 %. Les quatre secteurs qui ont le plus contribué à cette croissance sont :

- les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (+128 432 emplois, soit une hausse de +97,3 % entre 2003 et 2023 ou un TCAM de 3,5 %),
- l' « Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » (+113 732 emplois, soit une hausse de +31,4 % entre 2003 et 2023 ou un TCAM de 1,4 %),
- la « Construction » (+ 12 055 unités, soit +16,4 % ou +0,8% en TCAM),
- le secteur de l' « Information et de la communication » (+ 6 933 unités, soit +48,0 % ou +2,0 % en TCAM),
- le « Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants » (+6 128 unités, soit +2,4 % ou un TCAM de 0,1 %) avec une forte augmentation du nombre de salariés (+ 33 660) et un recul important du nombre d'indépendants (-27 532).

Entre 2003 et 2023, c'est le secteur de l' « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » qui perd le plus d'emplois (- 13 224 unités, soit -8,2 % ou -0,4 % en TCAM), suivie du secteur des « Autres activités de services » (-11 077 emplois, soit -19,0 % ou -1,0 % en TCAM), de l' « Agriculture, sylviculture et pêche » (-5 177 emplois soit -23,0 % ou -1,3 % en TCAM) et des « Activités financières et d'assurance » (-3 885 emplois, soit -18,8 % ou -1,0 % en TCAM).

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les Etats membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Il s'agit du nombre d'emploi moyen calculé en deux étapes sur la base du nombre d'emplois en fin de trimestre : calcul de l'emploi moyen de chaque trimestre et ensuite calcul de la moyenne annuelle des quatre trimestres.

Pertinence et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques (voir aussi fiche L010). La répartition sectorielle de l'évolution de l'emploi indépendant doit s'interpréter avec prudence.

Pour en savoir plus : Les Comptes régionaux : <https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweeps.be) - Prochaine mise à jour : février 2026